

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 764**18 mai 2002****SOMMAIRE**

Advertising & Communications S.A., Bereldange	36644	Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg	36668
Alena Invest, Sicav, Luxembourg	36663	Immo-5 S.A., Luxembourg	36634
Alexandre Loc, S.à r.l., Lamadelaine	36639	Infor-ID S.A., Luxembourg	36670
Alexandre Loc, S.à r.l., Lamadelaine	36639	International Real Estate Management S.A., Luxem- bourg	36655
Amati International S.A., Luxembourg	36664	Invest-India S.A.H., Luxembourg	36662
Ana Holding S.A., Luxembourg	36650	Join Up Holding S.A., Luxembourg	36666
Architecture & Environnement S.A., Luxembourg	36657	Kinase Holding S.A., Luxembourg	36656
Athenum International S.A., Luxembourg	36656	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg	36654
B.-C. & Partners, S.à r.l., Mamer	36635	Lamium Investment S.A., Luxembourg	36656
Blairmont S.A.H., Luxembourg	36661	Lorica S.A.H., Luxembourg	36655
Bolu Holding S.A., Luxembourg	36652	Luciana Investment S.A., Luxembourg	36664
Brickedge Holding S.A., Luxembourg	36657	Lux International Finance S.A.H., Luxembourg	36663
Buzon S.A., Luxembourg	36651	Luxmetal, S.à r.l., Schifflange	36649
Calibois S.A., Luxembourg	36652	M-Prolux, S.à r.l., Differdange	36633
Carlitt Finance S.A., Luxembourg	36665	Machen-Iveco Holding S.A., Luxembourg	36659
Chrono Star International Participations Groupe Frack Muller S.A., Luxembourg	36649	Mazfin S.A., Luxembourg	36662
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg	36661	Metro International S.A., Bertrange	36671
Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg	36667	Millicom International Cellular S.A., Bertrange	36668
Conquest Investments S.A.H., Luxembourg	36658	Milu S.A., Luxembourg	36626
Construction et Gestion, S.à r.l., Luxembourg	36659	Milu S.A., Luxembourg	36626
Contitrans Holding S.A., Luxembourg	36653	Never End Finance S.A., Luxembourg	36659
Cordite Holding S.A., Luxembourg	36652	Ocean Services Company S.A., Luxembourg	36660
D.S.I., Dimensional Stone International S.A.H., Lu- xembourg	36653	Opit Finance S.A., Luxembourg	36655
Dorje Holding S.A., Luxembourg	36640	Pan-Finanz Holding S.A., Luxembourg	36646
E.N.A. Consulting S.A., Alzingen	36658	Pente Holding S.A., Luxembourg	36664
E.R.M. Consulting S.A., Luxembourg	36658	Pfizer Luxco Production, S.à r.l., Luxembourg	36642
Endicott S.A., Luxembourg	36668	Phocéa S.A.H., Luxembourg	36654
ETF European Theme Fund	36650	Poseidon S.A.H., Luxembourg	36667
Eucharis S.A.H., Luxembourg	36665	Prosper S.A.H., Luxembourg	36670
Faune Holding S.A., Luxembourg	36667	Randeor Holding S.A., Luxembourg	36665
Finagro S.A., Luxembourg	36665	Rania Holdings S.A., Luxembourg	36660
Fineza Holding S.A., Luxembourg	36664	Rheingold S.A.H., Luxembourg	36670
Finwood S.A.H., Luxembourg	36651	RMF Pharmasystem AG, Esch-sur-Alzette	36626
Finwood S.A.H., Luxembourg	36656	Rollinger Wickrange Reithalle, S.à r.l., Wick- range	36636
Global Wireless Luxembourg S.A.	36641	Salux S.A.H., Luxembourg	36659
Gruppo Nymco Luxembourg S.A., Luxembourg	36648	Saturnia Holding S.A., Luxembourg	36657
Halliba S.A., Luxembourg	36663	Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg	36672
Hipermark Holding S.A., Luxembourg	36653		

Schroder World Markets Fund, Sicav, Senningerberg	36671	TMC S.A., Luxembourg	36658
SDPI, Sparflex Diffusion et Participation International S.A., Windhof	36643	Tourship Group S.A., Luxembourg	36638
SEO, Société Electrique de l'Our S.A., Luxembourg	36666	Transcom WorldWide S.A., Bertrange	36669
Sicea Holding S.A., Luxembourg	36652	Traveling Holding S.A., Luxembourg	36662
Sinagua S.A.H., Luxembourg	36655	Unitrans S.A., Foetz	36627
So.Par.Trans. S.A., Luxembourg	36662	Universal Invest, Sicav, Luxembourg	36651
Socfinance S.A., Luxembourg	36661	Val Joli S.A.H., Luxembourg	36666
Société Immobilière Windhof S.A., Differdange ..	36645	Wahl & May S.A., Alzingen	36647
Standall Holding S.A., Luxembourg	36661	Waicor Immobilière S.A., Luxembourg	36632
Sunlite Holding S.A., Luxembourg	36667	Wardim S.A.H., Luxembourg	36654
Taxis Metropol, S.à r.l., Luxembourg	36650	Wesel Immo S.A., Luxembourg	36650
Thermo-Tec Heizung, Lüftung und Sanitärtechnik, S.à r.l., Luxembourg	36648	Westland Holding S.A., Luxembourg	36660
		Wimvest Holding S.A., Luxembourg	36670

RMF PHARMASYSTEM AG, Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund.

H. R. Luxemburg B 64.733.

Die Bilanzkonten am 31. Dezember 2000, der zu Esch-sur-Alzette am 11. Februar 2002, Band 322, Blatt 83, Fach 3/1 eingetragen wurden, wurden am 14. Februar 2002 im Handelsregister und Register der Gesellschaften des Grossherzogtums Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk der Veröffentlichung im Mémorial, Verzeichnis der Gesellschaften und Vereinigungen.

Esch-sur-Alzette, den 14. Februar 2002.

Unterschrift.

(14334/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

MILU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 53.764.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

MILU S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(14454/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

MILU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 53.764.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

MILU S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(14455/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

UNITRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz.

R. C. Luxembourg B 15.943.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mars 2002

Sont présents à cette réunion: Madame R. Keck et Monsieur E. Chiarcos
et l'ordre du jour peut être valablement discuté.

A l'ordre du jour de la réunion est inscrit comme point unique le projet de scission suivant texte en annexe, ce projet faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Après examen du projet, le Conseil décide, à l'unanimité, de l'adopter et d'entamer la procédure légale requise.
Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

R. Keck / E. Chiarcos

PROJET DE SCISSION DU 29 MARS 2002

Dans un but de réorganisation par la séparation des ses différentes activités autonomes, le Conseil d'Administration de la société UNITRANS S.A., une société anonyme au capital de LUF 40.000.000,- représenté par 2.500 actions sans valeur nominale, entièrement libéré, ayant son siège social à L-3895 Foetz, dénommée ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen en date du 19 mai 1978, publié au Mémorial C n° 170 du 9 août 1978 dont les statuts ont été modifiés en date du 26 octobre 1978, publié au Mémorial C n° 11 du 19 janvier 1979, en date du 10 décembre 1982, publié au Mémorial C n° 20 du 26 janvier 1983, en date du 28 mai 1985, publié au Mémorial C n° 216 du 26 juillet 1985, en date du 13 octobre 1987, publié au Mémorial C n° 386 du 31 décembre 1987, et en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 107 du 23 mars 1994, propose de procéder à la scission de la Société par la constitution de deux nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois, dénommées ci-après les «Nouvelles Sociétés».

Les Nouvelles Sociétés auront chacune leur siège social à L-3895 Foetz et porteront les dénominations sociales de:

- UNITRANS IMMOBILIERE S.A.

- UNITRANS S.A.

Le capital social de UNITRANS IMMOBILIERE sera de LUF 30.000.000,- représenté par 1.875 actions sans valeur nominale.

Le capital social de UNITRANS S.A. sera de LUF 10.000.000,- représenté par 625 actions sans valeur nominale.

La scission de la société s'opère conformément aux dispositions des articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les comptes retenus pour déterminer les conditions de l'opération sont ceux au 31 décembre 2001 après répartition du bénéfice.

Les actionnaires de la Société sont appelés, à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet, à approuver la scission par laquelle la Société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, aux deux Nouvelles Sociétés l'intégralité de son patrimoine actif et passif, sans exception.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, celle-ci apportera, conformément à la section XV sous-section II de la loi sur les sociétés, aux deux Nouvelles Sociétés tous ses éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations sans exception ni réserve. En conséquence, le patrimoine de la Société scindée sera intégralement dévolu aux deux Nouvelles Sociétés dans l'état où il se trouvera à la date de la scission.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter de ce jour, comme accomplies pour le compte de celle des Nouvelles Sociétés issues de la scission à laquelle a été attribué l'actif ou le passif sur lequel portent les opérations concernées.

En échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société, les actionnaires de la Société recevront pour 1 action de la Société, 1 action dans UNITRANS S.A. et 1 action dans UNITRANS IMMOBILIERE S.A., issues de la scission, sans soulte, le Conseil avisant équitablement en cas de rompus. En outre, l'article 307(5) de la loi sur les sociétés est applicable à la scission, les actions de chacune des Nouvelles Sociétés étant attribuées aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs droits dans le capital de la Société. En ces circonstances il est fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant.

Les actions des Nouvelles Sociétés seront émises au porteur dès que la scission sera approuvée. Les actions de la Société seront annulées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant la scission.

Les nouvelles actions donneront droit au bénéfice dans les nouvelles sociétés dès ce jour. Les actions des deux Nouvelles Sociétés donneront le droit de participer aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de ces sociétés dès l'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

La Société n'a émis aucune part bénéficiaire ni aucune action privilégiée. En conséquence, aucun actionnaire ne dispose de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions n'est émis par les deux Nouvelles Sociétés.

A l'exception de la rémunération normale due à l'expert indépendant pour son travail, aucun avantage particulier n'est attribué aux experts indépendants, ni au Commissaire aux comptes, ni aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou des sociétés bénéficiaires eu égard à l'opération de scission.

Les éléments du patrimoine total, actif et passif de la Société, tels qu'arrêtés au 31 décembre 2001, après répartition du bénéfice, sont les suivants:

ACTIF	LUF	PASSIF	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
Terrains et constructions	33.082.009,-	Capital souscrit	40.000.000,-
Installations techniques de production et machines	4.090.972,-	Réserve légale	4.000.000,-
Autres installations	1.418.751,-	Réserve indisponible	1.110.500,-
<i>Actif circulant</i>		<i>Résultats reportés</i>	
Stocks de matières premières et consommables	13.760.837,-	<i>Provisions pour risques et charges</i>	8.986.095,-
Créances résultant de ventes	11.673.782,-	Provision pour créances douteuses	233.476,-
Autres créances	4.317.338,-	Provisions diverses	6.417.705,-
Avoirs en banques et encaisse	26.957.434,-	<i>Dettes</i>	
		Dettes sur achats et prestations de services	30.051.434,-
		Autres dettes	4.501.913,-
Total Actif	<u>95.301.123,-</u>	Total Passif	<u>95.301.123,-</u>

En contrepartie de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société scindée, les deux Nouvelles Sociétés recevront les éléments de patrimoine actif et passif suivants et auront par conséquent les situations d'ouverture telles que présentées ci-dessous.

La totalité des dettes latentes, obligations et garanties de la Société en relation avec les éléments de patrimoine actif et passif apportés à la société UNITRANS S.A. et tels que présentés ci-dessous, seront transmises à cette société.

La totalité des obligations et garanties de la Société en relation avec les éléments de patrimoine actif et passif apportés à la société UNITRANS IMMOBILIERE S.A. et tels que présentés ci-dessous, seront transmises à cette société.

Répartition

UNITRANS IMMOBILIERE S.A.

ACTIF	LUF	PASSIF	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
Terrains et constructions	33.082.009,-	Capital souscrit	30.000.000,-
		Réserve légale	3.000.000,-
		Résultats reportés	250.696,-
<i>Actif circulant</i>			
Avoirs en banques et encaisse	168.687,-		
Total Actif	<u>33.250.696,-</u>	Total Passif	<u>33.250.696,-</u>

UNITRANS S.A.

ACTIF	LUF	PASSIF	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
Installations techniques de production et machines	4.090.972,-	Capital souscrit	10.000.000,-
Autres installations	1.418.751,-	Réserve légale	1.000.000,-
		Réserve indisponible	1.110.500,-
<i>Actif circulant</i>		<i>Résultats reportés</i>	
Stocks de matières premières et consommables	13.760.837,-		8.735.399,-
<i>Créances</i>		<i>Provisions pour risques et charges</i>	
Créances résultant de ventes et prestations de services	11.673.782,-	Créances douteuses	233.476,-
Autres créances	4.317.338,-	Provisions diverses	6.417.705,-
Avoirs en banques et encaisse	26.788.747,-	<i>Dettes</i>	
		Dettes sur achats et prestations de services	30.051.434,-
		Autres dettes	4.501.913,-
Total Actif	<u>62.050.427,-</u>	Total Passif	<u>62.050.427,-</u>

Suit le projet d'acte de constitution de chacune des deux Nouvelles Sociétés avec le projet du procès-verbal d'une première assemblée à tenir immédiatement après la constitution:

UNITRANS S.A.
Siège social: Foetz
STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNITRANS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Foetz.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la production de produits de résine synthétique pour l'application industrielle et en particulier la production de fourgons, containers, auociternes, carrosseries, roulottes, panneaux et bateaux ainsi que la vente sur commande de groupes frigorifiques et poids lourds. Elle peut faire aussi toutes opérations mobilières, immobilières et financières qu'elle jugera nécessaires ou utiles, directement ou indirectement pour la réalisation de l'objet social actuel ou futur.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 10.000.000,- représenté par 625 actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis à vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine les pouvoirs.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

Libération

Le capital social de UNITRANS S.A. de LUF 10.000.000,- tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci-avant, sera libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition proposée dans le projet de scission, à savoir:

ACTIF	LUF	PASSIF	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
Installations techniques de production et machines	4.090.972,-	Capital souscrit	10.000.000,-
Autres installations	1.418.751,-	Réserve légale	1.000.000,-
		Réserve indisponible	1.110.500,-
		Résultats reportés	8.735.399,-
<i>Actif circulant</i>		<i>Provisions pour risques et charges</i>	
Stocks de matières premières et consommables	13.760.837,-	Créances douteuses	233.476,-
Créances		Provisions diverses	6.417.705,-
Créances résultant de ventes et prestations de services	11.673.782,-		
Autres créances	4.317.338,-	<i>Dettes</i>	
Avoirs en banques et encaisse	26.788.747,-	Dettes sur achats et prestations de services	30.051.434,-
		Autres dettes	4.501.913,-
Total Actif	62.050.427,-	Total Passif	62.050.427,-

UNITRANS IMMOBILIERE S.A.

Siège social: Foetz

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNITRANS IMMOBILIERE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Foetz.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la location, la vente, l'entretien et plus généralement la mise en valeur d'immeubles bâtis et non bâtis.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères de tous types.

Plus généralement, la société pourra effectuer, dans les limites de son objet social, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social, ou pouvant en faciliter le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 30.000.000,- représenté par 1.875 actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis à vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine les pouvoirs.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

Libération

Le capital social de UNITRANS IMMOBILIERE S.A. de LUF 31.200.000,- tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci-avant, sera libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition proposée dans le projet de scission, à savoir:

ACTIF	LUF	PASSIF	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
Terrains et constructions	33.082.009,-	Capital souscrit	30.000.000,-
		Réserve légale	3.000.000,-
		Résultats reportés	250.696,-
<i>Actif circulant</i>			
Avoirs en banques et encaisse	168.687,-		
Total Actif	33.250.696,-	Total Passif	33.250.696,-

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33129/534/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

WAICOR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.086.

L'an deux mille deux, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WAICOR IMMOBILIERE S.A. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C en 1993 à la page 11196.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg;

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Magali Witwicki, employée privée, demeurant à F-54190 Villerupt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A)- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Conversion du capital social souscrit de la société de dollars des Etats-Unis en euros.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la devise du capital de dollars des Etats-Unis en euros. Pour les besoins de la conversion, le conseil d'administration a décidé de retenir le taux de change suivant: 1,- euro=0,8817 USD.

Le capital social de la société est donc fixé à quarante cinq mille trois cent soixante six euros quatre vingt dix cents (EUR 45.366,90) représenté par quatre vingts (80) actions d'une valeur nominale de euros 567,09.

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de soixante six euros quatre vingt dix cents (EUR 66,90) pour le ramener de son montant actuel de quarante cinq mille trois cent soixante six euros quatre vingt dix cents (EUR 45.366,90) à quarante cinq mille trois cent euros (EUR 45.300,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Cette réduction de capital est réalisée par:

- remboursement du montant de soixante six euros quatre vingt dix cents (EUR 66,90) aux actionnaires au prorata du pourcentage des titres par eux détenus;
- par réduction de la valeur nominale de chaque action de cinq cent soixante sept euros neuf cents (EUR 567,09) chacune à cinq cent soixante six euros vingt cinq cents (EUR 566,25) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires au prorata du pourcentage de titres détenus, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à quarante cinq mille trois cents euros (EUR 45.300,-) représenté par quatre vingts (80) actions d'une valeur nominale de cinq cent soixante six euros vingt-cinq cents (EUR 566,25) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent quarante cinq euros (EUR 745,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Collot, M. Witwicki, E. Adam, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 133S, fol. 61, case 6 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2002.

P. Bettingen.

(14348/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

M-PROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Differdange, 27-29, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 82.085.

Par acte devant le notaire Gérard Lecuit à Hesperange, en date du 7 mai 2001, la société M-PROLUX, S.à r.l., avec siège à L-4551 Differdange, 27-29, rue des Ecoles et inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 82.085 a été constituée avec un capital social de LUF 500.000,- réparti comme suit:

- 50 parts sociales d'une valeur de 5.000,- chacune soit une somme totale de LUF 250.000,- souscrite par Monsieur Joe Mujkic, demeurant à L-5232 Sandweiler, rue Lemmer 19.

- 50 parts sociales d'une valeur de 5.000,- chacune, soit une somme totale de LUF 250.000,- souscrite par Monsieur Alain Gouber, demeurant à L-4993 Sanem, cité Schmiedenacht 32.

Le capital a été entièrement souscrit et libéré sur le compte auprès de la BCEE N° 1155/7881-3.

Suivant acte sous seing privé de ce jour, 4 février 2002, les actionnaires prennent unanimement la décision suivante:

Monsieur Alain Gouber, prénommé, vend à Monsieur Joe Mujkic ses 50 parts sociales pour une valeur de 133,83 EUR chacune, soit pour un montant de 6.693,- EUR. Le prix des actions a été versé au compte privé de Monsieur Gouber auprès de la BGLL numéro 30-717865-02, dont quittance et décharge.

Suivant décision de ce jour, Monsieur Joe Mujkic est seul détenteur des 100 parts sociales constituant le capital social.

Il a été décidé à l'unanimité, que Monsieur Alain Gouber ne peut être tenu pour responsable des actes, des obligations et toutes autres démarches concernant la société M-PROLUX, S.à r.l. Décharge complète et entière lui est donnée et aucun recours ne peut être tenu contre lui, que ce soit pour le paiement de la TVA, contributions, etc.

Il a été constaté que Monsieur Alain Gouber n'a jusqu'à ce jour jamais reçu d'indemnité ou de bénéfice de la société.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2002 en quatre exemplaires, chacune des parties reconnaissant avoir reçu son exemplaire. Le troisième exemplaire étant destiné à l'administration de l'enregistrement et le quatrième exemplaire étant destiné au registre de commerce.

A. Gouber / J. Mujkic.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 5 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14347/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

IMMO-5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 257A, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 37.303.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO-5 S.A., avec siège social à L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, Place Benelux, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 37.303,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 462 du 14 décembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Emile Schlessler, en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 596 du 15 décembre 1993,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stella Battista, conseil fiscal, demeurant à Aspelt,

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Mella, employée privée, demeurant à L-6730 Grevenmacher, 19 Grand-rue,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alex Kaiser, employé privé, demeurant à Crauthem,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, Place Benelux à L-2441 Luxembourg, 257A, rue de Rollingergrund, et modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

2. Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, Place Benelux au 257A, rue de Rollingergrund à L-2441 Luxembourg.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cent vingt euro (EUR 620,-)

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Battista, N. Mella, A. Kaiser, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 133S, fol. 66, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2002.

P. Bettingen.

(14349/202/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

**B.-C. & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
(anc. BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l.).**

Siège social: L-8254 Mamer, 10, rue du Millénaire.

L'an deux mille deux, le vingt quatre janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Manuel Soares Brandao, employé privé, demeurant à L-4475 Beles, 106, route d'Oberkorn,
- 2.- Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, employé privé, demeurant à L-9092 Ettelbruck, 35, rue Pierre Wiser,
- 3.- Monsieur François Brandao-Soares, employé privé, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs,
4. - La société anonyme EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A., avec siège social à L-8254 Mamer, 10, rue du Millénaire,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur François Brandao-Soares, ci-devant nommé,
- b) Monsieur Manuel Soares Brandao, ci-devant nommé.

Les comparants sub 1. à 3. sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-8254 Mamer, 10, rue du Millénaire,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 2001, en voie de publication au Mémorial C,

1) Monsieur Manuel Soares Brandao, prénommé, déclare par la présente céder ses quarante (40) parts sociales qu'il détient dans la société BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l., préqualifiée, à la société EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A., préqualifiée, au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales, ce dont quittance,

2) Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, prénommé, déclare par la présente céder ses quarante (40) parts sociales qu'il détient dans la société BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l., préqualifiée, à la société EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A., préqualifiée, au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales, ce dont quittance,

3) et Monsieur François Brandao-Soares, prénommé, déclare par la présente céder ses quarante (40) parts sociales qu'il détient dans la société BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l., préqualifiée, à la société EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A., préqualifiée, au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales, ce dont quittance

Messieurs Manuel Soares Brandao, Luis Filipe Bulas Teixeira et François Brandao-Soares, prénommés, en leur qualité de gérants de la société BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l., déclarent accepter lesdites cessions de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Suite à ces cessions de parts, la société EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A., préqualifiée est devenue associée unique de la société à responsabilité limitée BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l., et en cette qualité elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique déclare que la société BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l sera dorénavant une société unipersonnelle à responsabilité limitée, dans laquelle la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

La société EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A., cent vingt parts sociales	120
Total: cent vingt parts sociales	120

Deuxième résolution

L'associée unique décide changer la dénomination de la société de BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l. en B.-C. & PARTNERS, S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société unipersonnelle à responsabilité limitée sous la dénomination de B.-C. & PARTNERS, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article six des statuts qui sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 6.** a) La cession des parts entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission des parts pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société en ajoutant l'activité d'agence immobilière ainsi que l'exploitation d'une entreprise de peinture-décorations, pose de tapis et d'autres revêtements de sol en matière synthétique, commerce des articles de la branche, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- le commerce de matériel électrique, commerce de matériaux pour le bâtiment et la gérance d'immeubles,
- l'activité d'agence immobilière,
- l'exploitation d'une entreprise de construction, plafonneur-façadier, de carreleur-poseur de revêtements modernes.

ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Cinquième et dernière résolution

L'associée unique confirme à son poste de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Manuel Soares Brandao, sus-nommé, comme gérant technique de la société en ce qui concerne la branche électrique et nomme gérant technique pour le département revêtements, entreprise de construction, plafonneur-façadier, carreleur etc. et pour l'activité d'agence immobilière Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, sus-nommé.

L'associée unique confirme à son poste de gérant administratif Monsieur François Brandao, sus-nommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la co-signature obligatoire du gérant technique pour son département avec un autre gérant.

Ils peuvent conférer les pouvoirs à des tiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent quarante cinq euros (EUR 745,-).

Dont procès-verbal, passé à Münsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Soares Brandao, L. Bulas Teixeira, F. Brandao-Soares, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 133S, fol. 66, case 6 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2002.

P. Bettingen.

(14350/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

ROLLINGER WICKRANGE REITHALLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 70.082.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société anonyme EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,

2. La société à responsabilité limitée IMMOGLOBAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Guy Rollinger, préqualifié, ci-après dénommée «la partie cédante», d'une part,

3. et La société anonyme WWW S.A., ayant son siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marco Wolff, administrateur de société, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 40, boulevard Kennedy,

ci-après dénommée «la partie cessionnaire», d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Art. 1. Déclaration et Représentations

La partie cédante fait à la partie cessionnaire les déclarations et représentations suivantes:

a) la société

La société ROLLINGER WICKRANGE REITHALLE, S.à r.l., (ci-après désignée: la «société») est une société dont le siège social est établi à Wickrange, 4-6 rue des Trois Cantons et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 70.082.

Elle a essentiellement pour objet:

«l'achat et la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles.»

Elle a dûment été constituée par acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial C en 1999, page 29237,

Les statuts seront inclus à l'annexe 1.

Son capital, entièrement libéré est de 500.000,- LUF (cinq cent mille francs luxembourgeois). Il est représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 5.000,- LUF (cinq mille francs luxembourgeois). La partie cédante sub 1. est propriétaire de 99 parts, la partie cédante sub 2. de 1 part.

Les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque. Il n'existe pas de dispositions contractuelles entre associés restrictives de leur liberté de céder leurs parts, et notamment pas de droit de préemption ni de droit d'agrément autre que statutaire.

Le gérant est actuellement Monsieur Guy Rollinger.

b) propriété des parts

La partie cédante sub 1. déclare détenir en pleine propriété 99 parts de la société faisant l'objet des présentes et la partie cédante sub 2. déclare détenir en pleine propriété 1 part de la société faisant l'objet des présentes et les deux déclarent renoncer à exercer leur droit de préemption.

c) bilan

En Annexe 2 figurent les comptes annuels de la société au 31 décembre 2000 et une situation intermédiaire au 21 décembre 2001.

Ils ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis, avec prudence, sincérité et bonne foi.

Le bilan mentionne tous les engagements de la société tels qu'ils pouvaient être connus lors de leur établissement, toutes les provisions nécessaires ayant été pratiquées à cet effet.

Il mentionne l'ensemble des actifs de la société, lesquels ne font pas l'objet de charges hypothécaires, outre l'inscription hypothécaire en faveur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, ou de gages sur le fonds de commerce ou de toute autre sûreté généralement quelconque.

Les provisions nécessaires y ont été portées pour tenir compte des pertes possibles en cas de réalisation d'éléments d'actif et de créances douteuses, les créances irrécouvrables ont été amorties et, sauf usages professionnels contraires, les actifs n'ont pas été évalués à une valeur supérieure à la valeur de réalisation probable.

d) contrats successifs

La société n'est pas liée par un contrat successif, que ce soit même à terme ou sous condition.

e) litiges

La société n'est impliquée dans aucune procédure de quelque nature engagée devant une juridiction judiciaire, administrative ou arbitrale. La seule exception sont deux litiges avec d'anciens locataires et dans lesquels il s'agit de récupérer des loyers impayés.

f) assurances

La société a couvert par des assurances appropriées auprès de compagnies notoirement solvables tous les risques qui sont généralement assurés dans son secteur d'activité. Copie de cette assurance est annexée aux présentes.

Toutes les primes afférentes aux dites assurances et exigibles à ce jour ont été dûment réglées.

g) personnel

La société n'a conclu aucun contrat de travail.

h) aides publiques

La société n'a bénéficié d'aucune aide publique ou d'aucun subside dont le bénéfice pourrait prendre fin en raison ou à l'occasion de la présente cession ou qui serait remboursable dans les cinq ans à venir.

i) gestion de l'exercice en cours

Depuis sa constitution, la société a été gérée suivant le cours normal et ordinaire de ses affaires et aucun événement sortant de ce cours normal et ordinaire n'a apporté de modification sensible à la consistance de son patrimoine, actif et passivement.

Depuis la date précitée, aucun prélèvement sur l'actif de la société n'a été pratiqué par les associés ou gérants et leurs rémunérations sont demeurées inchangées.

j) information complète et loyale

Outre les présentes déclarations et représentations, le cédant s'est efforcé de fournir au cessionnaire au cours des négociations préalables à la signature des présentes toutes les informations nécessaires ou utiles pour lui permettre d'apprécier en connaissance de cause la valeur de la société et s'est abstenu de quelque indication sciemment inexacte.

Art. 2. Cession et Acquisition

La partie cédante cède indivisiblement au cessionnaire, qui accepte, (cent) 100 parts sociales aux conditions énoncées aux présentes.

Lesdites parts sont cédées quittes et libres de toute charge ou privilège quelconque et avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

Art. 3. Prix

Le prix de cession des parts cédées a été fixé à neuf millions cinquante et un mille deux cent cinquante-deux francs luxembourgeois (9.051.252,- LUF).

Il a été intégralement acquitté ce jour contre acceptation par la société de la présente cession, au moyen d'un chèque bancaire tiré sur la BANQUE RAIFFEISEN.

Art. 4. Transfert des parts

Le cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Art. 5. Garantie du cédant

Aux présentes est alors intervenu Monsieur Guy Rollinger, ci-devant nommé, agissant en son nom personnel, qui déclare que la seule dette de la société est le crédit hypothécaire auprès de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT. Que ce prêt est remboursé à l'instant même. Il a déclaré prendre à sa charge personnelle toute autre dette ou tout autre passif qu'il soit de nature fiscale, sociale ou commerciale ou civile qui aurait une origine antérieure à la date des présentes.

Est encore intervenue la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, par acte séparé, qui a donné mainlevée en brevet de son inscription hypothécaire prise sur l'immeuble sis à Wickrange, 3 rue des Bois.

Art. 6. Dispositions Générales

Le cessionnaire déclare avoir reçu communication et pris connaissance des annexes énumérées ci-dessus.

Toute modification du présent acte ne pourra être établie que par la production d'un écrit signé par chacune des parties.

La non-exécution d'un droit ne pourra être considérée à elle seule comme une renonciation à ce droit.

Toute notification d'une partie à une autre sera effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'adresse susmentionnée, sauf communication de la même manière d'un changement d'adresse.

Art. 7. For

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, M. Wolff, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 45, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2002.

P. Bettingen.

(14352/202/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

TOURSHIP GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 47.624.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOURSHIP GROUP S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° B 47.624, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 48 du 2 février 1993.

Les statuts ont été modifiés une première fois en date du 8 octobre 1993 suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 586 du 9 décembre 1993 et une seconde fois en date du 23 décembre 1994 suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 182 du 21 avril 1995.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Catherine Koch, administratrice de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui nomme Madame Virginie Teller, employée privée, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Ute Bräuer, maître en droit, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise d'expression du capital social des francs suisses en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

2. Echange des anciennes actions contre de nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social des francs suisses en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 au taux de conversion de 1,4672645 CHF pour un euro (1,- EUR) suivant le taux de change fixé le 21 décembre 2001. Le capital social de 8.453.704,- CHF (huit millions quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre francs suisses) est dès lors fixé à 5.761.540,61 EUR (cinq millions sept cent soixante et un mille cinq cent quarante euros et soixante et un cents), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les deux cent six mille (206.000) actions existantes sans valeur nominale représentant le capital social contre deux cent six mille (206.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

A la suite des précédentes résolutions, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq millions sept cent soixante et un mille cinq cent quarante euros et soixante et un cents (5.761.540,61 EUR), représenté par deux cent six mille (206.000) actions rachetables sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à sept cent quarante-cinq Euros (EUR. 745,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente acte.

Signé: C. Koch, V. Teller, U Bräuer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 133S, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2002.

P. Bettingen.

(14354/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

ALEXANDRE LOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange en date du 7 février 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 12 février 2002, vol. 865, fol. 81, case 3.

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à Lamadelaine.

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Lamadelaine.»

L'assemblée générale a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

Differdange, le 13 février 2002.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Le notaire

(14338/237/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

ALEXANDRE LOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

(14339/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

DORJE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 71.802.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DORJE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 14 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 923 du 3 décembre 1999. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank Baden en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 370 du 18 mai 2001 et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 août 2001 et en date du 28 septembre 2001, actes non encore publiés au Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Virginie Teller, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Koch, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros) jusqu'à EUR 1.625.000,- (un million six cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 8.000 (huit milles) actions au prix de EUR 100,- (cent euros) par action.

2. Constatation de la renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération du montant de l'augmentation du capital social.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros) jusqu'à EUR 1.625.000,- (un million six cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 8.000 (huit milles) actions au prix de EUR 100,- (cent euros) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que Monsieur Alberto Fanni, demeurant au 2, rue de la Faïencerie, CH-1227 Carouge, est admis à la souscription des nouvelles actions; l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Les 8.000 (huit milles) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Alberto Fanni, prénommé, ici représenté par Madame Catherine Koch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, est demeurée annexée au présent acte.

Toutes ces actions ont été partiellement libérées par des apports en compte-courant d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 577.969,84).

Cet apport fait l'objet d'un rapport de MAZARS & GUERARD, réviseurs d'entreprises, daté du 12 décembre 2001, dont la conclusion indique ce qui suit:

«Conclusion

Considérant un taux de change EUR/CHF inférieur ou égal à 1,54013 et sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à un million six cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.625.000,-) représenté par seize mille deux cent cinquante (16.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: U. Bräuer, V. Teller, C. Koch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 133S, fol. 43, case 10. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 janvier 2002.

P. Bettingen.

(14353/202/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

GLOBAL WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.353.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

Mrs Ute Bräuer, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of GLOBAL WIRELESS HOLDINGS, Inc, a company incorporated under the laws of the Delaware, having its office at c/o David Katsky., Esanu Katsky Korins & Siger, LLP, 605 Third Avenue, New York, NY 10158, by virtue of a proxy given, on October 24, 2001, which proxy will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the appearer is the sole shareholder of GLOBAL WIRELESS LUXEMBOURG S.A., with registered office in Luxembourg (R.C. B. 66.353),
- that the anticipated dissolution of the Company is herewith pronounced with immediate effect,
- that GLOBAL WIRELESS HOLDINGS, Inc is hereby appointed as liquidator with the broadest powers as provided for by article 144 to article 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended,
- that all the liabilities of the Company have been paid,
- that GLOBAL WIRELESS HOLDINGS, Inc, as sole shareholder, is vested with the assets of the Company,
- that any existing but unknown liability and any future liability of the Company which might occur after the date of dissolution shall be undertaken by GLOBAL WIRELESS HOLDINGS, Inc as liquidator of the Company,
- that the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years in L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Then the appearer presented to the notary the share register which is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven.

A comparu:

Madame Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de GLOBAL WIRELESS HOLDINGS, Inc, une société constituée sous les lois de Delaware, ayant pour adresse David Katsky., Esanu Katsky Korins & Siger, LLP, 605 Third Avenue, New York, NY 10158, en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2001, laquelle restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la comparante est la seule et unique associée de GLOBAL WIRELESS LUXEMBOURG S.A. avec siège à Luxembourg (R.C. B. 66.353),
- que la dissolution anticipée de la Société est, par la présente, prononcée avec effet immédiat;
- que GLOBAL WIRELESS HOLDINGS, Inc est, par la présente, nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus larges, tels que stipulés aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.
- que toutes les dettes de la Société ont été payées,
- que GLOBAL WIRELESS HOLDINGS, Inc, en tant qu'actionnaire unique, est investi de tout l'actif de la Société,
- que tout passif existant mais inconnu et tout passif futur de la Société qui pourrait surgir après la date de dissolution sera pris en charge par GLOBAL WIRELESS HOLDINGS, Inc;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Le comparant a alors soumis au notaire le registre des actions qui est fermé.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 133S, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2002.

P. Bettingen.

(14357/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

PFIZER LUXCO PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 83.982.

In the year two thousand and two on the fourteenth of January.

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., with registered office at 73 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, here represented by M^e Alex Schmitt by virtue of a proxy given on the 10th of January 2002, which shall be annexed hereto.

The prenamed company PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., is the sole partner of PFIZER LUXCO PRODUCTION, S.à r.l., having its registered office in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 83.982,

incorporated on the 2nd of October 2001, not yet published in the Mémorial.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To delete Article 16 of the Articles of Incorporation of the Company;
2. To re-number the provisions of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect such deletion;
3. To grant discharge to KPMG for the performance of their duties.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The partner decides to delete Article 16 of the Articles of Incorporation of the Company.

Second resolution

The partner decides to re-number the provisions of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect such deletion.

Third resolution

The partner decides to grant discharge to KPMG for the performance of their duties.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven hundred fifty euros (EUR 750.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mil deux, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social 73 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ici représentée par M^e Alex Schmitt, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2002, laquelle demeurera annexée au présent acte.

La prédite société PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée PFIZER LUXCO PRODUCTION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 83.982,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour

1. Supprimer l'article 16 des statuts.
2. Renuméroter les dispositions statutaires en vue de refléter cette suppression.
3. Octroyer décharge à KPMG pour l'exercice de leurs fonctions.

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 16 des Statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les dispositions statutaires en vue de refléter cette suppression.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer décharge à KPMG pour l'exercice de ses fonctions.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Schmitt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 28, case. 3 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2002.

P. Bettingen.

(14358/202/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

SDPI, SPARFLEX DIFFUSION ET PARTICIPATION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue du Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 68.761.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2001, a été nommé Administrateur-Délégué Monsieur Michel Soutiran, dirigeant d'entreprises, demeurant à Arlon.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 2 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14328/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

ADVERTISING & COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

L'an deux mille un, le onze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADVERTISING & COMMUNICATIONS S.A., avec siège social à L-3583 Dudelange, 31, an der Soibelkaul, constituée suivant acte reçu le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 24 août 1995, publié au Mémorial C numéro 565 du 6 novembre 1995, dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 537 du 17 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Triolet, employé privé, demeurant à Grand-Halleux (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Claudio Araujo, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Denis Muller, homme d'affaires, demeurant à Thionville (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3583 Dudelange, 31, an der Soibelkaul à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, et modification deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3583 Dudelange, 31, an der Soibelkaul à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Walferdange. Il pourra être transféré dans toute localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Triolet, C. Araujo, D. Muller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2002

P. Bettingen.

(14363/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE WINDHOF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

L'an deux mil un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE WINDHOF S.A., avec siège social à Windhof, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 12 août 1998, publié au Mémorial C numéro 822 du 5 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René Cillien, administrateur de sociétés, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roesser.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mario Dicato, juriste, demeurant à Oberanven, 21 Bei der Aarnescht.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8399 Windhof, route des Trois Cantons à L-4660 Differdange, Parc de Gerlache, 11-15, rue Michel Rodange et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Révocation du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué, avec nomination de trois nouveaux administrateurs et d'un administrateur-délégué en leur remplacement.

3. Révocation du commissaire aux comptes avec nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement.

4. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, route des Trois Cantons à L-4660 Differdange, Parc de Gerlache, 11-15, rue Michel Rodange et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la société est établi à Differdange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer, sans leur accorder décharge, les actuels administrateurs, savoir

- Monsieur Roger Depiesse, administrateur de sociétés, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Maronniers,
- Monsieur Olivier Antonucci, employé privé, demeurant à F-54730 Gorcy, 2ter, rue du Faubourg,
- La société CROWNLUX S.A. établie et ayant son siège social à Tortola, Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town (Iles Vierges Britanniques)

Et de révoquer Monsieur Roger Depiesse, prénommé, de ses fonctions d'administrateur-délégué.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement

a) La société PARC DE GERLACHE S.A., avec siège social à Differdange, 11-15, rue Michel Rodange,

b) Madame Denise Cillien, assistante de direction, demeurant à Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschhaff,

c) La société RBB S.A. Soparfi, avec siège social à Differdange, Parc de Gerlache, 11-15, rue Michel Rodange.

La société RBB S.A., prédite, est désignée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, la société BUREAU MODUGNON, S.à r.l., sans lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat, et nomme comme nouveau commissaire aux comptes en son remplacement:

Monsieur René R. Cillien, administrateur de sociétés, demeurant à Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschhaff.
Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.
Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Cillien, N. Steuermann, M. Dicato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2001.

P. Bettingen.

(14365/202/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

PAN-FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 38.529.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAN-FINANZ HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38 529, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 24 avril 1992, numéro 162.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mme Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Catherine Koch, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Rita Goujon, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elles est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, C. Koch, R. Goujon, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 8 février 2002. P. Bettingen.

(14360/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

WAHL & MAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 429, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 67.208.

L'an deux mil deux, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme WAHL & MAY S.A., avec siège social à Luxembourg, 45, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro B 67.208.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 70 du 5 février 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Richard Sturm, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Georges May, agent d'assurances, demeurant à Roodt-sur-Syre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Romain Wahl, agent d'assurances, demeurant à Schouweiler.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2611 Luxembourg - 45, route de Thionville à L-5887 Alzingen, 429, route de Thionville, et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa** Le siège social est établi à Alzingen.

2. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville, à L-5887 Alzingen, 429, route de Thionville.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Alzingen.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sturm, May, Wahl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 133S, fol. 65, case. 9 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 janvier 2002.

P. Bettingen.

(14361/202/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

GRUPPO NYMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.485.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 10 janvier 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de ITL 2.500.000.000,- (deux milliards et cinq cent millions) est converti en EUR 1.291.142,25 (un million deux cent quatre-vingt-onze mille cent quarante-deux euros et vingt-cinq cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société, est fixé à EUR 1.291.142,25 (un million deux cent quatre-vingt-onze mille cent quarante-deux euros et vingt-cinq cents) représenté par 2.500 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 5 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14330/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

**THERMO-TEC HEIZUNG, LÜFTUNG UND SANITÄRTECHNIK, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.

Im. Jahre zweitausendeins, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

- 1) Herr Manfred Jacob Zwicker, Heizungsbauer/Spediteur, wohnhaft in D-66687 Wadern, Sandhübel 42B,
- 2) Herr Johannes Zwicker, Landwirt, wohnhaft in D-54749 Arzfeld, Luxemburgerstrasse 43,
hier vertreten durch Herrn Manfred Zwicker, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Waxweiler, am 10. Dezember 2001,
welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr formalisiert zu werden.

Die Komparenten, in ihrer Eigenschaft als einzige Anteilhaber, erklären, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung THERMO-TEC HEIZUNG, LÜFTUNG UND SANITÄRTECHNIK, S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 19. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 996 vom 24. Dezember 1999, deren Statuten ein letztes Mal abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 21. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C von 2001, Seite 42.539,

Herr Manfred Jacob Zwicker, vorgeannt, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens zwanzig (20) seiner achtzig (80) Anteile in der Gesellschaft THERMO-TEC HEIZUNG, LÜFTUNG UND SANITÄRTECHNIK, S.à r.l., an:
Herrn Jürgen Möller, Kaufmann im Gross- und Aussenhandel, wohnhaft in D-66687 Wadern, Am Borren 11,
welcher diese annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preis, welcher Preis festgelegt wurde auf den Nominalwert der verkauften Anteile, worüber Quittung.

In ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft THERMO-TEC HEIZUNG, LÜFTUNG UND SANITÄRTECHNIK, S.à r.l., nehmen Herr Manfred Jacob Zwicker, vorbenannt, und Herr Michael Heinrich Crames, Heizungs- und Sanitärmeister, wohnhaft in D-54657 Badem (Deutschland), Gimmericherstrasse 17A,
hier vertreten durch Herrn Manfred Zwicker, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Trier, am 30. November 2001,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr formalisiert zu werden.

die vorgenannte Abtretung, im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

Die vorbenannten Gesellschafter fassen somit folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Gesellschaftsanteilabtretung beschliessen die Gesellschafter Absatz 2 von Artikel 5 wie folgt abzuändern:

«**Art. 5. Zweiter Absatz.** Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Herr Manfred Jakob Zwicker, Heizungsbauer, wohnhaft in Wadern (Deutschland), sechzig Anteile	60
- Herr Johannes Zwicker, Landwirt, wohnhaft in Arzfeld (Deutschland), zwanzig Anteile	20
- Herr Jürgen Möller, Kaufmann im Gross- und Aussenhandel Landwirtschaftsmeister, wohnhaft in Wadern (Deutschland), zwanzig Anteile	20
Total: hundert Anteile	100»

Zweiter und letzter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen die Abberufung des technischen Geschäftsführers an, nämlich Herr Michael Crames, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird somit rechtskräftig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, Herrn Manfred Zwicker, vorbenannt.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf dreissig tausend Franken (LUF 30.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Zwicker, J. Zwicker, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 17. Januar 2002.

P. Bettingen.

(14364/202/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

CHRONO STAR INTERNATIONAL PARTICIPATIONS GROUPE FRANCK MULLER S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.229.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 février 2002

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CHRONO STAR INTERNATIONAL PARTICIPATIONS GROUPE FRANCK MULLER S.A., tenue le 8 février 2002 que:

- Renonciation aux délais et formalités de convocation a été acceptée

- Décision a été prise de nommer PricewaterhouseCoopers Luxembourg, Commissaire aux comptes pour l'audit des comptes statutaires de la société pour les exercices se terminant les 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

J. Roulland

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 6 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14331/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

LUXMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schifflange, 9, rue de Fleurs.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 17 mai 2001 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, enregistré à Capellen, en date du 22 mai 2001, vol. 421, fol. 80, case 12,

- que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 février 2002.

A. Biel.

(14332/201/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

TAXIS METROPOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1552 Luxembourg, 11, rue Jules Fischer.

DISSOLUTION

Extrait

Il découle du procès-verbal de clôture de liquidation des associés du 9 janvier 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, enregistré à Capellen en date du 15 janvier 2002, vol. 423, fol. 80, case 12,

- que Monsieur Paul Haupt, commerçant, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Mathias Kohl, retraité, demeurant à Luxembourg, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TAXIS METROPOL, S.à r.l. avec siège social à L-1522 Luxembourg, 11, rue Jules Fischer, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2001 page 17262;

- qu'ils ont déclaré avoir pris acte de la prononciation de la mise en liquidation, acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001 page 27360;

- que Madame Andrée Lauer, indépendante, demeurant à Lintgen, a été nommée liquidateur de la société;

- qu'ils ont pris connaissance du rapport de liquidation dressé par la dame Andrée Lauer, prénommée, dont un exemplaire, après avoir été signé ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexé aux présentes;

- que l'activité de la société a cessé à partir du jour de sa mise en liquidation et que les associés sont investis de tout l'actif et ils régleront tout le passif de la société dissoute et ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge est donnée aux gérants et au liquidateur;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société à L-1522 Luxembourg, 11, rue Jules Fischer.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 8 février 2002.

A. Biel.

(14333/201/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

ETF EUROPEAN THEME FUND, Fonds Commun de Placement.*Auflösung des Sondervermögens*

Der Verwaltungsrat der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., die Verwaltungsgesellschaft des Sondervermögens ETF EUROPEAN THEME FUND, das am 5. Februar 1999 gemäß den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet wurde, hat aufgrund der Tatsache, daß keine Fondsanteile mehr im Umlauf sind, beschlossen, das Sondervermögen ETF EUROPEAN THEME FUND mit Wirkung zum 30. April 2002 aufzulösen.

LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

(02588/250/11)

WESEL IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.785.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2002 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (02250/806/15)

Le Conseil d'Administration.

ANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.064.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 juin 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2001,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02242/755/17)

FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.319.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 juin 2002 à 12.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02243/755/17)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.025.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNIVERSAL INVEST à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 5 juin 2002 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2002
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02342/755/21)

Le Conseil d'Administration.

BUZON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.187.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

I (02350/795/16)

Le Conseil d'Administration.

BOLU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.759.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 7, 2002* at 11.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

I (02349/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *6 juin 2002* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02353/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CALIBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 26.069.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *7 juin 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02354/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CORDITE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 73.135.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *7 juin 2002* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02356/029/19)

Le Conseil d'Administration.

D.S.I., DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 juin 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02357/029/18)

Le Conseil d'Administration.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02358/029/18)

Le Conseil d'Administration.

HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02372/795/14)

Le Conseil d'Administration.

36654

WARDIM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.594.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 juin 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02359/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PHOCEA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.838.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 juin 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02366/506/16)

Le Conseil d'Administration.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1417 Luxemburg, 4, rue Dicks.
H. R. Luxemburg B 70.610.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am 5. Juni 2002 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates,
2. Bericht des Wirtschaftsprüfers,
3. Billigung der geprüften Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr,
4. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr,
5. Gewinnverwendung,
6. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder,
7. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung,
8. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Um an der Versammlung teilzunehmen müssen Eigentümer von Inhaberaktien wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei KOMBASSAN HOLDINGS S.A. oder einem anerkannten Kreditinstitut hinterlegt haben. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

I (02487/000/26)

Der Verwaltungsrat.

36655

LORICA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.501.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 juin 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02367/506/16)

Le Conseil d'Administration.

SINAGUA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.841.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 juin 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02368/506/15)

Le Conseil d'Administration.

OPIT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.002.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juin 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02371/795/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.426.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 6, 2002 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor

5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915

6. Miscellaneous

I (02378/795/17)

The Board of Directors.

ATHENUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.014.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02373/795/14)

Le Conseil d'Administration.

KINASE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.588.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 6, 2002 at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

I (02377/795/14)

The Board of Directors.

FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.319.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 juin 2002 à 12.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02396/755/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMIUM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 66.635.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2002 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;

- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
- g. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- i. divers.

I (02427/045/19)

Le Conseil d'Administration.

ARCHITECTURE & ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 42.538.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2002 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Constat et ratification des comptes arrêtés aux 31 décembre 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000
2. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
3. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
4. Approbation du Bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001
5. Affectation du résultat
6. Réélections statutaires
7. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
8. Divers

I (02443/806/18)

Le Conseil d'Administration.

SATURNIA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.239.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 juin 2002 à 14.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02458/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BRICKEDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 56.635.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
7. Divers.

I (02474/696/17)

Le Conseil d'Administration.

36658

TMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 45.537.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juin 2002 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02473/696/14)

Le Conseil d'Administration.

CONQUEST INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.827.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2002 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Décision et délibération concernant la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02494/755/19)

Le Conseil d'Administration.

E.R.M. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 82.392.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2002 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02538/806/15)

Le Conseil d'Administration.

E.N.A. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville, Résidence des Jardins.
R. C. Luxembourg B 82.241.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2002 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02539/806/15)

Le Conseil d'Administration.

NEVER END FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.307.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 juin 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (02572/005/15)

Le Conseil d'Administration.

CONSTRUCTION ET GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.215.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les associés par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 juin 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Gérant.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02574/005/15)

Le Gérance.

MACHEN-IVECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.091.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 5, 2002* at 14.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2000 and 2001
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (02597/795/14)

The Board of Directors.

SALUX S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 23.844.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 3. Juni 2002 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung von 2. April 2002 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

II (01951/795/14)

Der Verwaltungsrat.

RANIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.784.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 3, 2002* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 2, 2002 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (01952/795/14)

The Board of Directors.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.148.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 4, 2002* at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 4, 2002 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (01953/795/14)

The Board of Directors.

WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.185.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *27 mai 2002* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02169/029/18)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.886.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01954/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BLAIRMONT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.725.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2002 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01955/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.292.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 1^{er} juin 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (02011/000/16)

STANDALL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.346.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 23 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02062/696/14)

Le Conseil d'Administration.

SO.PAR.TRANS. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.296.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2002 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02080/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TRAVELING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02082/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.128.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on June 3, 2002 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 2, 2002 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (02083/795/14)

The Board of Directors.

MAZFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.303.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02084/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.714.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Décision de prononcer la dissolution de la société
6. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
7. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} avril 2002 jusqu'à la date de la mise en liquidation
8. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs
9. Divers.

II (02094/795/21)

Le Conseil d'Administration.

HALLIBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.450.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02112/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ALENA INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.860.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ALENA INVEST à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02207/755/21)

Le Conseil d'Administration.

36664

FINEZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.124.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2002 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02113/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PENTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.329.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 28, 2002 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at January 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

II (02114/795/15)

The Board of Directors.

AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02115/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUCIANA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2002 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (02116/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CARLITT FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 37.297.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 27 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02122/546/18)

Le Conseil d'Administration.

FINAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 47.159.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2002 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

II (02127/806/15)

Le Conseil d'Administration.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (02138/005/15)

Le Conseil d'Administration.

EUCHARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.892.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (02141/005/15)

Le Conseil d'Administration.

VAL JOLI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.101.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 27 mai 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (02142/005/15)

Le Conseil d'Administration.

JOIN UP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.995.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 27 mai 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (02143/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SEO, SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 5.901.

Nous avons l'honneur d'informer les propriétaires de nos actions au porteur que pour l'exercice 2001, le dividende sera payé à partir du 14 mai 2002.

Le dividende sur les actions au porteur s'élève, après déduction de l'impôt luxembourgeois de 20% sur les revenus des capitaux, à

- 6,96 euros net sur les actions entières d'une valeur nominale de 124,25 euros (actions numéros 90 001 à 100 000)
- 1,392 euros net sur les coupures de cinquième d'action d'une valeur nominale de 24,85 euros (numéro 100 001 à 115 000).

Le dividende est payable, contre présentation du coupon N° 44 des actions, aux guichets des établissements suivants:
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg,
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg,
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,

Luxembourg,
et à leurs succursales et agences.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour le Conseil d'Administration

J.-P. Hoffmann

Président

II (02319/000/25)

36667

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 4 juin 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale du 8 avril 2002 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02151/029/15)

Le Conseil d'Administration.

FAUNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.514.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 27 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02170/029/18)

Le Conseil d'Administration.

SUNLITE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.322.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02171/029/18)

Le Conseil d'Administration.

POSEIDON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02202/506/15)

Le Conseil d'Administration.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.050.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav HOTTINGER INTERNATIONAL FUND à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02208/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ENDICOTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 46.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 14.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
5. Divers.

II (02221/696/16)

Le Conseil d'Administration.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 28, 2002 at 4.00 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the consolidated and parent company accounts at 31st December 2001.
2. To approve the consolidated and parent company accounts for the year ended 31st December 2001.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2001.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2001.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.

7. To determine the Directors fees.
8. To pass a resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.
9. Miscellaneous.

and that an

extraordinary general meeting

of shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 28, 2002 at 4.30 p.m. to consider the following resolutions:

1. To receive the report of the Board of Directors concerning the proposal to renew the permission and authority given by the articles of incorporation to the Board of Directors to increase the share capital within the limits of the Company's authorised share capital for a further period of five years.
2. To renew the permission and authority given by the articles of incorporation to the Board of Directors to increase the share capital within the limits of the Company's authorised share capital for a further period of five years.

Participation in the annual general meeting and the extraordinary general meeting is reserved for shareholders who file their intention to attend the annual general meeting by mail to Véronique Mathieu, MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 45 71 45 287, Fax: + 352 5 73 52 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m.

Proxy forms are available upon request at the registered office. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the company to arrive no later than May 24, 2002 at 5.00 p.m.

May 3, 2002.

II (02317/267/40)

The Board of Directors.

TRANSCOM WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.790.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of TRANSCOM WORLDWIDE S.A. (the «Company») will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on May 28, 2002 at 3.00 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the accounts at 31st December 2001.
2. To approve the accounts for the year ended 31st December 2001.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2001.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2001.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To determine the Directors fees.
8. Miscellaneous.

Participation in the annual ordinary general meeting is reserved for shareholders who file notice of their intention to attend the annual ordinary general meeting by mail to the registered office of the Company; TRANSCOM WORLDWIDE S.A., 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg, Telephone: + 352 40 41 21 024, Fax: + 352 40 14 21 500 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the meeting or send an authorized representative shall request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103 21 Stockholm, Sweden, which must be sent to TRANSCOM WORLDWIDE S.A., 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg, Telephone: + 352 40 41 21 024, Fax: + 352 40 14 21 500 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m. Such holders of Swedish Depository Receipts who have registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to have a right to participate in the proceedings of the annual ordinary general meeting. Such registration must be completed no later than by Friday, May 17, 2002.

May, 2002

II (02318/267/34)

The Board of Directors.

PROSPER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.488.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
5. Divers.

II (02222/696/15)

Le Conseil d'Administration.

INFOR-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.077.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
6. Divers.

II (02223/696/17)

Le Conseil d'Administration.

RHEINGOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 18.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, le 29 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2001.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation du résultat net.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (02294/267/16)

Le Conseil d'Administration.

WIMVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.352.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 mai 2002 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.
II (02314/755/17)

Le Conseil d'Administration.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of METRO INTERNATIONAL S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on *May 28, 2002* at 5.30 p.m. to consider the following resolutions:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report on the Auditors on the consolidated and parent company accounts at 31st December 2001.
2. To approve the consolidated and parent company accounts for the year ended 31st December 2001.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2001.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2001.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To pass a resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.
8. To determine the Directors fees.
9. Miscellaneous.

Participation in the annual general meeting of shareholders is reserved for shareholders who file their intention to attend the annual general meeting by mail to Véronique Mathieu, METRO INTERNATIONAL S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 45 71 45 287, Fax: + 352 5 73 52 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m.

Holders of shares wishing to attend the general meetings or send an authorized representative can request a proxy form from AMERICAN STOCK TRANSFER TRUST COMPANY by contacting Véronique Mathieu, METRO INTERNATIONAL S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 45 71 45 287, Fax: + 352 5 73 52, which must be returned to AMERICAN STOCK TRANSFER TRUST COMPANY no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the meeting or send an authorized representative can request a power of attorney from FISHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103 21 Stockholm, Sweden which must be sent to Véronique Mathieu, METRO INTERNATIONAL S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 45 71 45 287, Fax: + 352 5 73 52 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m. Such holders of Swedish Depository Receipts who have registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to have a right to participate in the proceedings of the general meetings. Such registration must be completed no later than by Friday, May 17, 2002.

May 2002.

II (02369/267/37)

The Board of Directors.

SCHRODER WORLD MARKETS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 71.457.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER WORLD MARKETS FUND (the «Company») will be held at the registered office of the Fund on *28 May 2002* at 12.00 p.m. Luxembourg time, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the report of the Board of Directors
2. Presentation of the report of the Auditors
3. Approval of the financial statements for the accounting year ended 30 September 2001
4. Discharge of the Board of Directors
5. Ratification of the co-optation of Mr Jacques Elvinger as a Director and re-election of the following six present Directors: Messrs Jamie Dorrien Smith, William Burke, Nigel Burnham, Frédéric Hizette, Mark Smith and Massimo Tosato
6. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors
7. Allocation of the results for the accounting year ended 30 September 2001
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's Registrar and Transfer Agent, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 24 May 2002, at 5.00 p.m. Luxembourg time.

II (02432/584/29)

The Board of Directors.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 8.202.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (the «Company») will be held at the registered office of the Fund on 28 May 2002 at 11.00 a.m. Luxembourg time, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the report of the Board of Directors
2. Presentation of the report of the Auditors
3. Approval of the financial statements for the accounting year ended 31 December 2001
4. Discharge of the Board of Directors
5. Ratification of the co-optation of Mr Jacques Elvinger as a Director and re-election of the following seven present Directors: Messrs Massimo Tosato, William Burke, Nigel Burnham, Jamie Dorrien Smith, Frédéric Hizette, Mark Smith and Steen Svendsen
6. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors
7. Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2001
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Holders of registered shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's Registrar and Transfer Agent, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 24 May 2002, at 5.00 p.m. Luxembourg time.

Holders of bearer shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy should deposit their share certificates with SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., no later than 24 May 2002, at 5.00 p.m. Luxembourg time. The shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.

II (02433/584/32)

The Board of Directors.